

Association

Val Soleil Hellandes Normandie

Domaine des Hellandes - 76280 Angerville l'Orcher

Tél : 02 35 20 63 73 - Fax : 02 35 20 70 66 - Mail : contact@leshellandes.fr



PROJET PEDAGOGIQUE VAL CENIS

du samedi 15 février 2020
au samedi 22 février 2020

Réunion d'information
Le samedi 8 février 2020 à 15h00
Rendez-vous à l'accueil des Hellandes

Documents à rapporter au plus tard le

- Fiche sanitaire de santé / Autorisation de droit à l'image
- Le solde du séjour (si pas soldé)

Renseignements à nous fournir au plus vite

- Discipline choisie : **Ski**
 Snow
 Full Gliss
- La taille de l'enfant
- La pointure de l'enfant
- Le niveau de ski ou snow de l'enfant

Attention de ne pas oublier le pique-nique le jour du départ



Association

Val Soleil Hellandes Normandie

Domaine des Hellandes - 76280 Angerville l'Orcher

Tél : 02 35 20 63 73 - Mail : contact@leshellandes.fr



EQUIPE D'ENCADREMENT

1 directeur

1 animateur pour 8 dont 1 assistant sanitaire

Equipe complétée par des initiateurs fédéraux ou brevetés d'état pour les interventions spécifiques.

IMPLANTATION

La station-village de Val Cenis en Savoie (1400 m à 2800 m), en Haute Maurienne Vanoise, regroupe les villages de Lanslebourg-Mont-Cenis, Lans Le Villard et Termignon-La-Vanoise.

NOS OBJECTIFS

Eveil à la vie en groupe, en collectivité, respect de règles de vie.

Favoriser les relations entre jeunes à travers les différentes activités qui seront proposées (ski, snow, veillées, ...)

L'ORGANISATION DU SEJOUR

Les jeunes seront hébergés dans un des chalets du village vacances CIS, comprenant des chambres de 2 à 4 personnes (1 salle de bain par chalet). Le domaine comprend un restaurant commun à tous les groupes présents, une bibliothèque, un salon attenant et une salle de projection. Une salle d'activité nous sera réservée pour le séjour.

Les draps sont fournis.

ACTIVITES

Ski ou snowboard, avec passage d'épreuves en fin de séjour (ourson, étoile, ...)

UNE JOURNEE TYPE

Actif ski et snow

- 08h00, réveil
- 09h00, petit-déjeuner
- 10h00, jeux de neige
- 11h00, ski ou snow
- 13h00, déjeuner
- Temps calme
- 15h00, ski, snow
- 17h00, goûter
- 19h00, dîner
- 20h00, veillée

Full glisse

- 07h30, réveil
- 08h00, petit-déjeuner
- 09h00 à 13h00, ski avec les animateurs
- 13h00, déjeuner
- Temps calme
- 15h00, ski avec ESF
- 17h00, goûter
- 19h00, dîner
- 20h00, veillée

L'activité ski / snowboard commencera dès le lundi et se poursuivra le mardi, jeudi, vendredi

Le mercredi journée détente, visite, jeux

L'activité full glisse commencera dès le dimanche, et sera pratiquée également le mercredi



Association

Val Soleil Hellandes Normandie

Domaine des Hellandes - 76280 Angerville l'Orcher

Tél : 02 35 20 63 73 - Mail : contact@leshellandes.fr



LA VIE QUOTIDIENNE

- L'Hygiène

Le matin au lever, toilette au lavabo ; brosseage des dents après le repas et douche tous les soirs seront le lot hygiénique quotidien des enfants.

- Courrier

Nous sensibiliserons votre enfant à l'envoi d'une carte à ses proches durant le séjour.

- Le téléphone

Les téléphones portables sont autorisés sur ce séjour, mais ne devront pas être utilisés pendant les temps d'activités ou après le couché.

Il sera possible d'obtenir des informations sur le déroulement du séjour en appelant les Hellandes au 02 35 20 63 73, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Si vous le souhaitez, vous pourrez également laisser un message qui sera transmis à votre enfant ou aux animateurs, soit par téléphone au 02 35 20 63 73 ou par email à adresser à contact@leshellandes.fr.

En cas d'urgence ou de nécessité, vous pourrez être mis en relation avec le responsable du séjour de vacances. Enfin pour l'extrême urgence, un numéro de mobile d'astreinte sera à votre disposition : 06 58 98 34 65

Les jeunes pourront appeler de 17h à 19h uniquement.

- L'argent de poche

Il n'est pas nécessaire de dépasser les 20 €. Visite d'un village uniquement avec achat de souvenirs. Il sera confié aux animateurs et mis à disposition des enfants quand ils auront besoins.

Merci de bien vouloir le mettre dans une enveloppe notée au nom de l'enfant (**pas de porte-monnaie**) et la remettre au responsable de l'accueil.

- Les repas

Ils seront pris dans le restaurant du Domaine avec tous les autres groupes présents. Des pique-niques auront parfois lieu directement sur les aires aménagées de la station.

- Santé

Un(e) animateur(trice) titulaire de PSC1 sera présent(e) sur le site et de ce fait assurera des permanences pour les petits bobos. Pour les bobos plus importants, un médecin sera contacté et la famille prévenue.

En cas d'hospitalisation, vous serez contacté(e) par l'animateur(trice) PSC1 et par un médecin de l'hôpital.

De même, cet(te) animateur(trice) sera responsable du suivi des prises de médicaments quotidiennes pour les enfants suivant un traitement sous réserve d'être en possession de la feuille de soins.

- Allergies alimentaires et maladies suscitant une adaptation de l'alimentation.

Nous prévenir 15 jours avant le séjour au plus tard pour pouvoir le transmettre au centre qui nous accueille.

L'accueil des enfants ne se fera qu'après accord du directeur et sur présentation d'un protocole mis en place par le médecin traitant, l'allergologue ou le PAI si l'enfant mange à la cantine.

En l'absence de ces documents, aucune situation médicale particulière ne pourra être acceptée.

Nous vous rappelons qu'une ordonnance est OBLIGATOIRE pour pouvoir donner un médicament aux enfants.



Association

Val Soleil Hellandes Normandie

Domaine des Hellandes - 76280 Angerville l'Orcher

Tél : 02 35 20 63 73 - Mail : contact@leshellandes.fr



REGLES DE VIE

Afin de chacun puisse passer des vacances agréables, il sera demandé de respecter les règles suivantes :

- **Respect** des autres par :
 - L'absence de violence morale (insultes, menaces, moqueries) ou physique (faire mal, bagarre, coups, vols)
 - Le respect du rythme de vie de chacun (ne pas empêcher ses copains de dormir).
 - La tolérance (accepter les différences physiques, de culture, d'opinion).
- **Respect** des règles de sécurité par :
 - Ne pas courir dans les bâtiments
 - Ne pas se pencher aux fenêtres
 - Ne pas jouer avec les issues de secours
 - Ne pas sortir du domaine
 - Ecouter et suivre les consignes concernant les activités
- **Respecter** le matériel : le ranger, le nettoyer et ne pas le casser
- **Respecter** les locaux : circuler en chausson, ne pas manger dans les chambres
- **Respecter** l'environnement : ne pas casser, ne pas jeter de papiers dans le parc, ne pas déranger les animaux

Les objets de valeur (MP3, appareil photo numérique, jeux électroniques, bijoux, etc..) sont fortement déconseillés (dégradation, perte, disparition, ...). Dans le cas du non-respect de cette consigne, la responsabilité de l'association ne pourra être reconnue de toute disparition ou dégradation.

La cigarette ou la consommation de tout produit illicite est strictement interdite pendant ce séjour.

Tout manquement aux règles de vie entraînant la mise en danger ou la santé physique ou morale de soi-même ou du groupe se verra sanctionné suivant une échelle progressive.

1. L'enfant sera convoqué et informé de la situation et de ses conséquences.
2. L'enfant sera de nouveau convoqué et informé, les parents ou tuteurs seront avertis.
3. L'enfant sera de nouveau convoqué et renvoyé du centre



Association

Val Soleil Hellandes Normandie

Domaine des Hellandes - 76280 Angerville l'Orcher

Tél : 02 35 20 63 73 - Mail : contact@leshellandes.fr



SUIVI MEDICALISE

Si l'état de santé de votre enfant nécessite qu'un suivi médical soit observé :

TRAITEMENTS

- Le jeune est momentanément souffrant : Le médecin a prescrit des médicaments qui seront à distribuer à certains moments de la journée.
 - Seul le responsable désigné du séjour ou son représentant, lui aussi désigné, peut recevoir l'information et assurer la posologie prescrite. Il devra être impérativement en possession de l'ordonnance (original) et d'une autorisation signée par le responsable légal de l'enfant.

- La pathologie nécessite un suivi ou des prescriptions particulières : Il est obligatoire d'être en possession :
 - Du protocole signé par le médecin généraliste ou spécialiste,
 - Du certificat médical et de l'ordonnance
 - De l'autorisation signée par le responsable légal de l'enfant et désignant la personne physique à qui sera confiée le suivi et l'accord de cette dernière d'accepter la responsabilité.

Sont concernés par ces situations : Les allergies, les régimes, des états de santé particuliers.

En l'absence de ces documents, aucune situation médicale particulière ne pourra être acceptée.

ATTENTION !! SANS ORDONNANCE, AUCUN MEDICAMENT NE POURRA ETRE DONNE

ASSURANCE

Une assurance RC générale entreprise couvre chaque participant pour les risques encourus pour la pratique d'activités ou la vie collective. Il est conseillé à chaque famille de souscrire une assurance RC de type individuelle scolaire.

